



MUNICIPALITE
DE
CUARNY

Préavis no 6/2025 du 10 novembre 2025

PREAVIS AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

Le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'horloge de l'église constitue un élément patrimonial et fonctionnel important pour la commune. Le mécanisme actuel, installé depuis plusieurs décennies, présente des dysfonctionnements fréquents et nécessite des réparations conséquentes. Afin d'assurer la fiabilité et la précision de l'horloge, il est proposé de remplacer le mécanisme par un système moderne, tout en respectant l'esthétique et la valeur historique de l'installation.

Estimation des coûts : 20'000 CHF

Le Conseil communal est invité à :

- **Accorder un crédit d'investissement de CHF 20'000.-** pour le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église.
- Autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante et un amortissement sur une période de 10 ans.
- Autoriser la Municipalité à attribuer à l'entreprise Mecatal la réalisation des travaux.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis de la Municipalité no 6/2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 20'000.- pour le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église.
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.
- d'autoriser un amortissement sur une période de 10 ans, la 1^{ère} fois au budget 2026 pour un montant de CHF 2'000.-. Le compte 9143.06 est ouvert au bilan à cet effet.
- d'autoriser la Municipalité à attribuer à l'entreprise Mecatal la réalisation des travaux.

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic

Le Secrétaire

Frédéric Leu

Jean-Marc Roulier